



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation : 23/08/2018	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 14

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, CARDET Valérie, , VOINCON Karine, PIVETTA Giani, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, FERRARESE Marc, KOELICH Marie, SIEDLEWSKI Marc, SZUREK Michel, THIL Cathy, TRONET Vincent, VACCARO Jean-Marc.

ABSENTS EXCUSES : FAPPANI Roger, GALLINA Gabrielle, LALMAND Laurence, RECH Serge, THILE Gilbert.

PROCURATIONS :

FAPPANI Roger à LORENTZ Maurice
RECH Serge à CARDET Valérie
THILE Gilbert à PIVETTA Giani

Une minute de silence est respectée en mémoire de M. André Schonne, décédé ce jour, ancien conseiller municipal de 2008 à 2014 et membre du CCAS.

58-2018. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 25 juin 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 juin 2018.

59-2018. OBJET : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat enfance jeunesse conclu entre la C.C.C.E. et les communes est échu depuis le 31 décembre 2017 et doit être renouvelé pour la période 2018-2021. Le nouveau contrat reconduit les actions du précédent à l'identique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2018-2021 avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

60-2018. OBJET : Mise à jour du linéaire de la voirie communale

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. En raison de la rétrocession à la Commune de la voirie de la rue Jean-Marie Pelt, la longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la Commune doit être réactualisée. Le linéaire de voirie représentait un total de 7 653 ml, auxquels s'ajoutent les 380 ml de la rue Jean-Marie Pelt. Le linéaire de voirie communale actualisée est donc de 8 033 ml.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 6 septembre 2018

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 8 033 ml.
Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

61-2018. OBJET : Convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien de base des plantations sur VICC avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs une convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien de base des plantations sur VICC. Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, du 17 mai 2018 au 31 décembre 2020, précise les modalités de fonctionnement et les modalités financières de l'entretien de base régulier des plantations est des espaces verts (tonte) situés sur les VICC. Elle annule la précédente convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Le montant annuel est de 9 386, 84 €, ferme et définitif pour les trois années.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien de base des plantations sur VICC ci-joint.

62-2018. OBJET : Approbation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur le transfert de charges de la compétence GEMAPI

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation de la République (NOTRe), qui confie la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2018.

Considérant la réunion de la CLECT en date du 18 juin 2018, relative aux transferts de charges de la compétence GEMAPI actant qu'aucun transfert de charge n'a été retenu par la CLECT,

Conformément à l'article 1609 *noniès* C du Code Général des Impôts, il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises à l'article L.5211-5 du CGCT, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport, ci-annexé, de la CLECT du 18 juin 2018 portant sur le transfert de charges de la compétence GEMAPI,
- d'approuver ensuite le montant relatif à l'attribution de compensation
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des présentes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve le rapport, ci-annexé, de la CLECT du 18 juin 2018 portant sur le transfert de charges de la compétence GEMAPI,
Approuve le montant relatif à l'attribution de compensation
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des présentes.

63-2018. OBJET : Régularisation foncière des rues Nicolas Schuller et de Dudelange (RD15)

Vu la lettre du Président du Conseil Départemental du 19 juillet 2017 portant accord de principe du Département de régulariser la propriété des rues Nicolas Schuller et de Dudelange, cadastrées :

Rue Nicolas Schuller :

- section 1 n°137 – contenance : 2 259 m².

Rue de Dudelange :

- section 4 n°258 – contenance : 2 095 m²

- section 4 n°235 – contenance : 5 356 m²

Apparaissant à la matrice cadastrale comme étant propriétés du Département de la Moselle alors qu'il s'agit de voies communales.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de régularisation foncière à l'euro symbolique des parcelles supportant les rues Nicolas Schuller et de Dudelange ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ladite régularisation qui s'effectuera par acte de vente administratif après approbation du Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout document utile à la procédure

64-2018. OBJET : Acquisition d'un délaissé sur la RD15 en vue de l'aménagement d'un espace vert arboré rue d'Ottange

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le Département de la Moselle est propriétaire d'un délaissé de voirie, issu du Domaine Public Routier Départemental (RD 15) et cadastré sur le ban communal de Volmerange-Les-Mines, section 36 n°74.

La Commune envisage d'acquérir une partie de cette parcelle cadastrée, selon le procès-verbal d'arpentage n°638, section 36 n° 125/12, d'une contenance de 375 m², afin d'y aménager un espace vert arboré.

S'agissant d'un aménagement public, le Département propose de céder ce terrain, d'une valeur de 14 531,25 €, estimée par la Direction Départementale des Finances Publiques, Division Domaine, par avis en date du 06/06/2017, à l'euro symbolique, ce qui représente une subvention au profit de la Commune d'un montant de 14530,25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'acquérir auprès du Département de la Moselle, pour un euro symbolique, la parcelle cadastrée sur le ban communal de Volmerange-Les-Mines section 36 n° 125/12, d'une contenance de 375 m².

Dit que la valeur de cette parcelle ayant été estimée à 14 531,25 € par avis du 6 juin 2017 de la Direction Départementale des Finances Publiques, Division Domaine, cette cession représente une subvention d'un montant de 14 530,25 € au profit de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout document utile à la procédure.

65-2018. OBJET : Informations

-Reprise de la compétence CNI et passeports : la mairie d'Hettange nous a informés des données depuis la mise en place de cette compétence. 16 habitants de Volmerange en juillet et 23 en août ont été faire une CNI ou un passeport en mairie d'Hettange.

-ECLOS a fait une demande de versement du 2^{ème} acompte de leur subvention pour 2018 pour un montant de 39900,96 € (soit une subvention totale de 90 207,57€).

-Un appel d'offre a été lancé, avec l'assistance de MATEC, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable, en liaison avec Dudelange. L'ouverture des plis aura lieu le 19 septembre 2018.

-Les terrains où se trouvent les captages des sources sont devenus propriété communale avec la signature de l'acte chez le notaire en juin dernier.

-09/09/2018 : dernière messe de l'abbé Emmanuel Banassim en l'église de Volmerange-Les-Mines.

-16/09/2018 : forum des associations sur la place Raymond Locatelli.

-30/09/2018 : remise des clés de l'église au nouveau prêtre

-02/10/2018 : prise de commandement du lieutenant Maillard de la communauté de brigade de gendarmerie d'Audun Le Tiche sur la place Raymond Locatelli

-07/10/2018 : cérémonie au monument aux morts organisée par l'Union des Parachutistes de Thionville en hommage à l'attentat du Drakkar au Liban en 1983.

-Dépôt d'amiante sur l'ancienne décharge : la Commune a fait enlever ce dépôt par une entreprise spécialisée. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et l'enquête est en cours.

NEANT.

La séance est levée à 20h55.

LORENTZ Maurice

CARDET Valérie

VOINÇON Karine

BERTOLOTTI CAVALLINI Emeline

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FERRARESE Marc

KOELICH Marie

SIEDLEWSKI Marc

THIL Cathy

VACCARO Jean-Marc

RECH Serge

Procuration à Cardet Valérie

THILE Gilbert

Procuration à Pivetta Giani

PIVETTA Giani

COLLET Anne

FAPPANI Roger

Procuration à Lorentz Maurice

GALLINA Gabrielle

Absente excusée

LALMAND Laurence

Absente excusée

SZUREK Michel

TRONET Vincent